



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CEFEDM DE NORMANDIE *ANNÉE 2022*

*Voté par le Conseil
d'administration du
05 avril 2023*

*Présenté lors de l'Assemblée
générale ordinaire du 05 avril 2023*

Établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture
Cefedem de Normandie – INSPÉ de Rouen – 2 rue du Tronquet – F76130 MONT-SAINT-AIGNAN - Tél : +33 2 35 14 70 90
Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z
Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Avec le soutien du ministère de la Culture - DRAC de Normandie

Sommaire

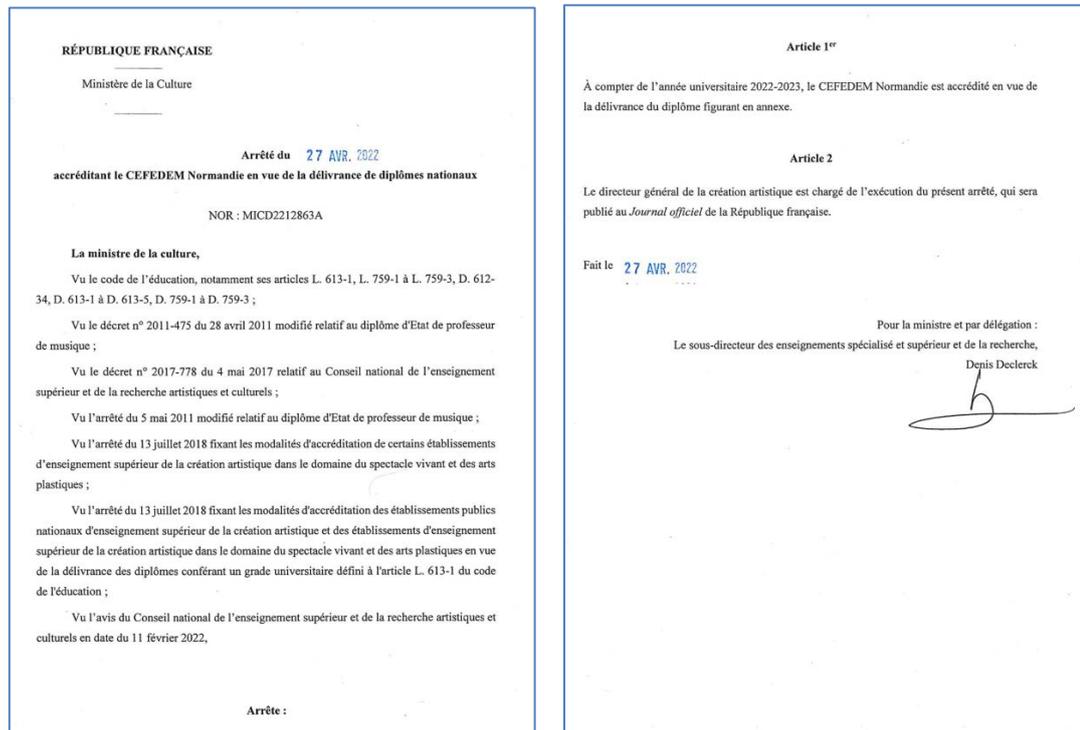
Sommaire	2
1. Bilan général synthétique.....	4
2. Informations générales sur le Cefedem : concours, étudiants, projets.....	6
2.1. Quelques statistiques	6
2.1.1. Disciplines et domaines des candidat-es inscrit-es au concours d'entrée en 2022.....	7
2.1.2. Disciplines et domaines des candidat-es inscrit-es au concours d'entrée en 2022.....	8
2.1.3. Disciplines et domaines des candidat-es passés devant le jury en 2022.....	8
2.1.4. Disciplines et domaines des candidat-es admis-es en 2022.....	8
2.1.5. Disciplines des candidat-es admis-es en 2021	9
2.1.6. Origines géographiques par région des candidat-es recevables et admis-es au concours d'entrée 2022	9
2.1.7. Origines géographiques par région des étudiant-es admis-es au concours d'entrée 2021	9
2.1.8. Origines des candidat-es admis-es au concours d'entrée 2021 (France / étranger).....	10
2.1.9. Origines des candidat-es étranger-es recevables et admis-es au concours d'entrée 2022.....	10
2.1.10. Origines des candidat-es étranger-es admis-es au concours d'entrée 2021	10
2.1.11. Pyramide des âges des candidats admis année 2022	11
2.1.12. Pyramide des âges des candidats admis année 2021	11
2.1.13. Catégorie socio-professionnelle des parents dont les candidat-es sont inscrit-es au concours 2022	12
2.1.14. Catégorie socio-professionnelle des parents dont les candidat-es sont recevables au concours 2022	13
2.1.15. Catégorie socio-professionnelle des parents dont les candidat-es sont passés devant le jury au	14
concours 2022.....	14
2.1.16. Catégorie socio-professionnelle des parents dont les candidat-es qui sont admis-es au concours 2022	15
2.1.17. Parité dans les disciplines et les domaines des candidats-es inscrits-es au concours d'entrée.....	16
2.1.18. Parité dans les disciplines et les domaines des candidats-es recevables au concours d'entrée	16
2.1.19. Parité dans les disciplines et les domaines des candidats-es passés devant le jury au concours d'entrée	17
2.1.20. Parité dans les disciplines et les domaines des candidats-es admis-es au concours d'entrée	17
2.1.21. Chiffres clés sur les étudiant-es inscrit-es.....	18
2.2. Lieux des stages des étudiants.....	18
2.3. Quelques chiffres complémentaires : nombre d'intervenants par an (moyenne, en années	19
universitaires).....	19
2.4. Point sur la session de V.A.E. 2022-2023	20
2.5. Point sur l'activité de formation continue	23
2.5.1. Nombre de personnes en formation continue danse	23
2.5.2. Nombre de personnes en formation continue musique et transversale.....	23
3. La certification QUALIOPi	24
4. Projet de Master de Direction d'établissements d'enseignement artistique (DÉEA)	24
4.1. L'origine du projet.....	24

4.2. Les différences avec le CA de Directeur proposé au CNSMDP	26
4.3. Les enjeux et perspectives	26
4.4. L'attractivité du Master.....	27
4.5. Bâtir une nouvelle voie de professionnalisation et d'identification à la profession	27
4.6. Point sur l'état d'avancement du projet à la fin décembre 2022	28
5. Bilan et perspectives	29

1. Bilan général synthétique

L'exercice 2022 a été caractérisé pour l'Établissement par la finalisation des projets d'insertion professionnelle et de résidence de compositeur réalisés dans le cadre du plan de relance 2021, par l'arrivée progressive d'une nouvelle équipe de direction des études et de coordination pédagogique et par la réflexion approfondie sur le projet de Master de directeur d'établissement d'enseignement artistique (DÉEA).

Mais le principal événement concerne la finalisation de l'accréditation par le passage devant le CNESERAC (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistique et Culturels) puis la publication de l'arrêté accréditant l'établissement pour 6 ans.



Il est à rappeler ici qu'il s'agissait de la quatrième procédure d'habilitation puis d'accréditation depuis 2015 : 2014-2015, 2017-2018, 2018-2019, 2020-2022.

Le calendrier synthétique ci-après donne un aperçu de l'ensemble de quelques chantiers engagés ou suivis :

Janvier

- Audit RH financé par l'OPCO AKTO
- Refonte de la maquette Licence Musicologie Interprète avec les CRR de Caen et Rouen ainsi que le CRD de Grand-Couronne et Petit-Couronne
- Participation au Conseil d'administration de l'ADCEM de Normandie et présentation du projet de Master

Février

- Participation à la commission SV DRAC de Normandie
- 7 février : réunion en visioconférence avec Catherine MORIN-DESSAILLY, sénatrice de Seine-Maritime et Conseillère régionale ; présentation du projet de Master
- 11 février : passage devant le CNESERAC**

Mars

- Prise de contact avec l'UFR STAPS
- 9 mars : CA du Cefedem de Normandie
- Mise en place de journées d'aide à la structuration du projet artistique d'étudiants et anciens étudiants dans le cadre du plan de relance

Résidence compositeur (Régis CAMPO) dans le cadre du plan de relance
 Présentation du projet de Master aux journées d'études de l'ADCEM Normandie
 Conférence de Hyacinthe RAVET « femmes musiciennes »
 29 mars : AG du Cefedem
 Rencontre avec le vice-président Culture de la Collectivité territoriale de la Guyane sur la professionnalisation des acteurs de l'enseignement artistique spécialisé

Avril

Échanges avec la DAC de Martinique sur la structuration de l'enseignement artistique spécialisé en Martinique et production d'une note
 Participation aux évaluations des CPES au CRR de Brest
 Réunions avec tous les formateur-rices pour la restructuration des évaluations via la plateforme Moodle du Cefedem

Mai

Formation interne RH par le cabinet « Sémaphore » soutenu par AKTO, l'OPCO du Cefedem
 Suite des réunions avec tous les formateur-rices pour la restructuration des évaluations via la plateforme Moodle du Cefedem
 Participation au Comité départemental des enseignements artistiques de Seine Maritime

Juin

Évaluations des étudiants
 Participation à des rencontres « Campus France », permettant de valoriser l'action du Cefedem à l'international sur l'espace non-UE (sur les 6 candidats, 1 a d'ailleurs été recrutée en chant musiques actuelles)

Juillet

Concours d'entrée

5

Août

Séminaire ANESCAS

Septembre

Départ du Secrétaire général
 Participation aux sélections en Licence au CRR de Rueil-Malmaison
 Rentrée universitaire
 Rendez-vous avec la direction Culture de la Région Normandie au sujet du projet de Master
 Bilan comptable à mi-année
 Projet de formation CNSMD Lyon au Cefedem de Normandie

Octobre

Rendez-vous avec le vice-président chargé de la Culture de la Région Normandie au sujet du projet de Master
 Stage musique contemporaine des étudiants à Dieppe
 Stage de pratiques et culture musicales des étudiants au Grenier de la Mothe

Novembre

Commission SV DRAC Normandie
 Présentation de la recherche conduite sur les étudiants du Cefedem par une équipe d'enseignant-chercheur de l'URN devant les étudiants en Master MEEF (étude commandée par le Cefedem)

Décembre

Formation de l'équipe permanente
 Webinaire de présentation de la formation pour les étudiants CPES de Nouvelle Aquitaine
 Réunions de coordination du projet de Licence interprète avec les partenaires
 14 décembre : Conseil d'administration du Cefedem

2. Informations générales sur le Cefedem : concours, étudiants, projets...

Les paragraphes qui suivent ont déjà partiellement été présentés lors du précédent Conseil d'administration

2.1. Quelques statistiques

Pour l'année universitaire en cours, comparée à la précédente, constate un nombre d'inscriptions assez similaire au précédent et assez correct. L'organisation entièrement « à distance » du concours d'entrée permet aussi à un nombre conséquent de personnes de régions diverses de pouvoir s'inscrire et candidater dans de bonnes conditions ne leur engendrant pas de frais.

S'agissant du nombre d'admis au concours : un chiffre légèrement en baisse. Il est à noter des inscriptions commencées, mais jamais terminées.

	2022	2021	2020	Variation (%)
Inscrits au concours	110	115	83	96%
Inscrits recevables au concours	71	69	53	103%
Présentés au concours	51	36		142%
Admis au concours	29	32	33	91%
L1	0	3	4	0%
L2	18	9	24	200%
LVAAs	11	20	5	55%
Pourcentage admis/recevables	41%	46%	62%	88%
Demande de congés	4	6	4	50%

6

Nombre d'inscription en augmentation depuis 2020 :

- Mise à distance du concours d'entrée => les gens se tournent vers une activité artistique qui peut encore se pratiquer
- concours d'entrée entièrement à distance => pas de frais
- contenu de la formation mieux connu : transmission entre anciens et futurs étudiants

Admis : 29 candidats dont : 18 L2, 11 en LVAA, 4

Le Cefedem tient compte de la validation d'acquis antérieurs et propose un cursus le plus adapté possible aux compétences restant à acquérir par les étudiant-es. En effet, le positionnement du diplôme d'État, seul diplôme d'enseignant existant en Europe au niveau Licence Bac + 3 (ailleurs =

niveau Master) a pour conséquence que les étudiant-es entrant ont, en grande majorité, déjà suivi d'autres cursus/études

Demande de congés : 4

- des frais peu anticipés nécessitant une réorganisation personnelle
- Des activités professionnelles et études suivies en parallèle dans une autre région, rendant les emplois du temps trop peu compatibles.

Abandon : 1

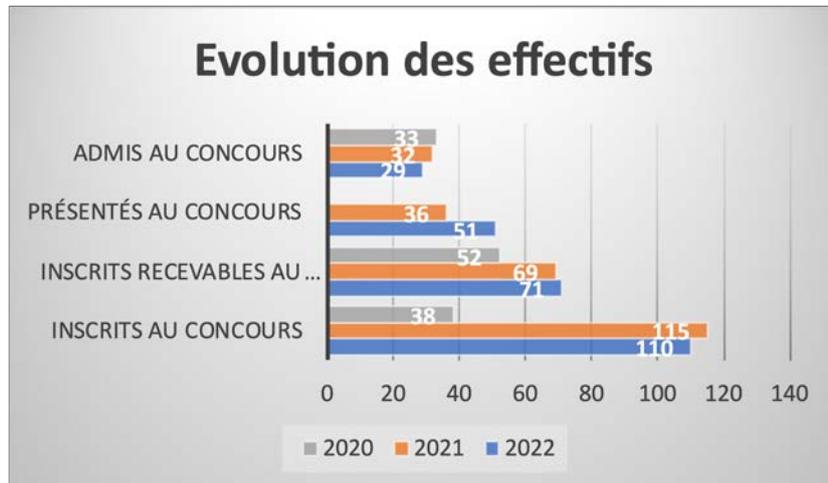
En 2021 : 2 abandons

En 2020 : 7 abandons, soit 13,5%

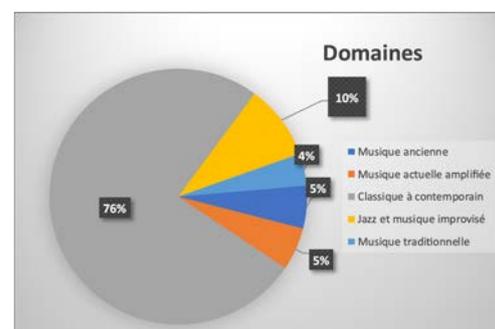
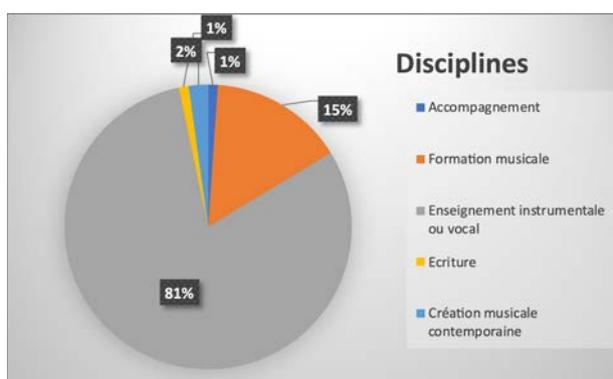
En 2019 : 1 abandon soit 2,6% d'abandons. Les raisons :

- des frais peu anticipés, notamment pour des profils de formation continue diplômante en cours d'emploi
- une organisation personnelle non anticipée (2 personnes en FCD bénéficiaient d'un financement intégral, frais de route compris)

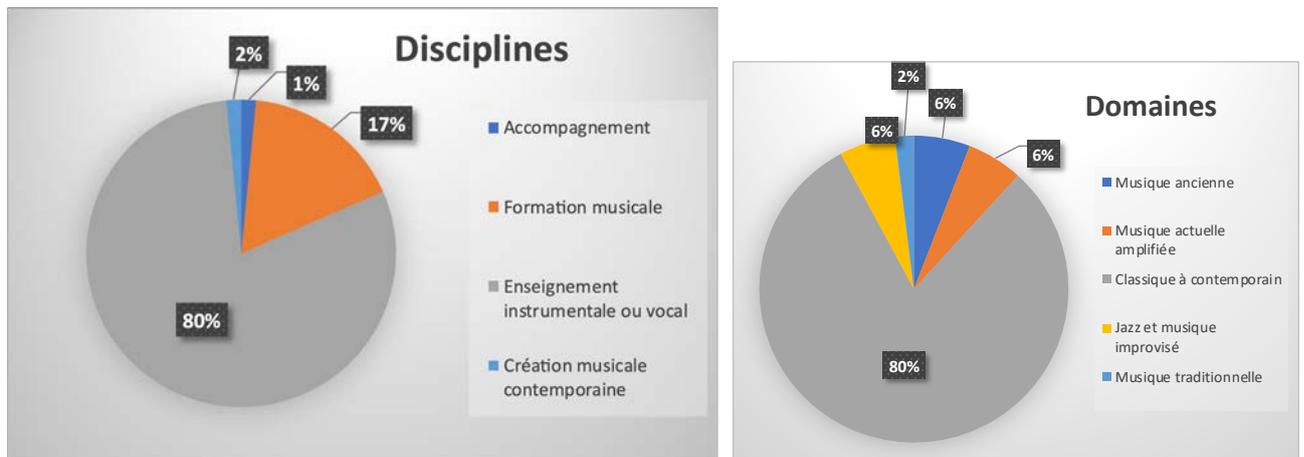
→ Des réunions d'information seront organisées afin de permettre aux personnes intéressées de candidater en meilleure connaissance de cause.



2.1.1. Disciplines et domaines des candidat-es inscrit-es au concours d'entrée en 2022

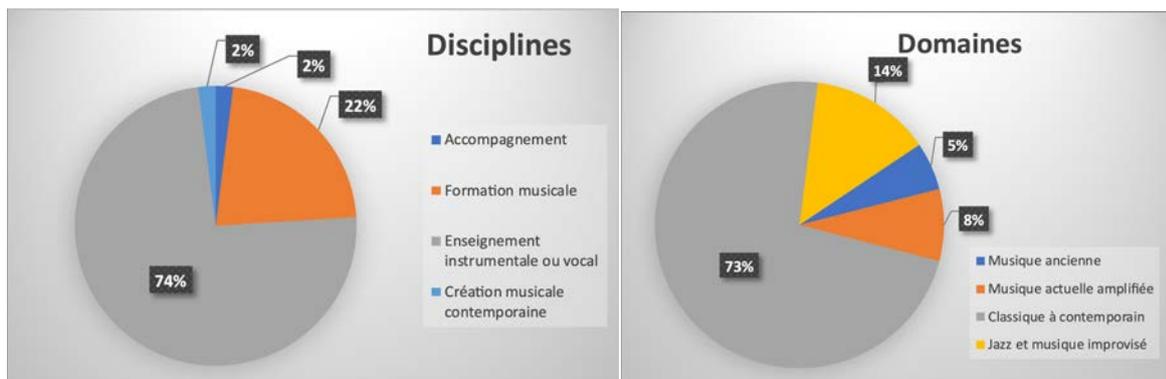


2.1.2. Disciplines et domaines des candidat·es inscrit·es au concours d'entrée en 2022

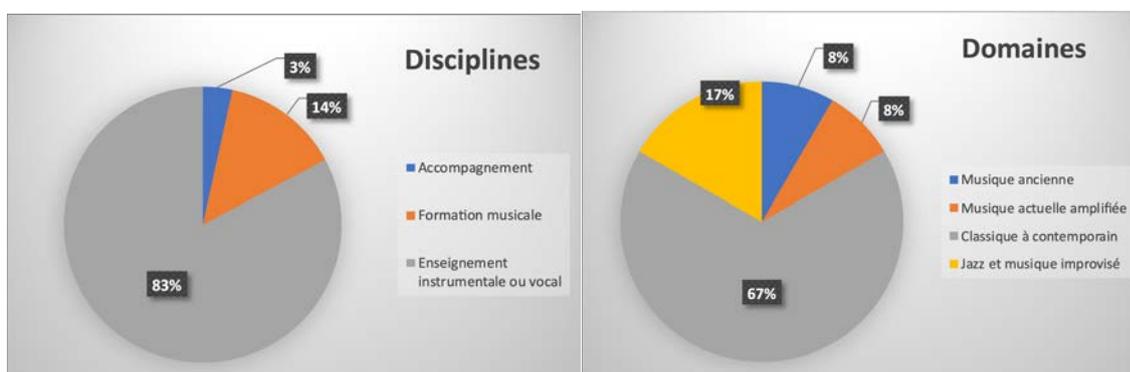


2.1.3. Disciplines et domaines des candidat·es passés devant le jury en 2022

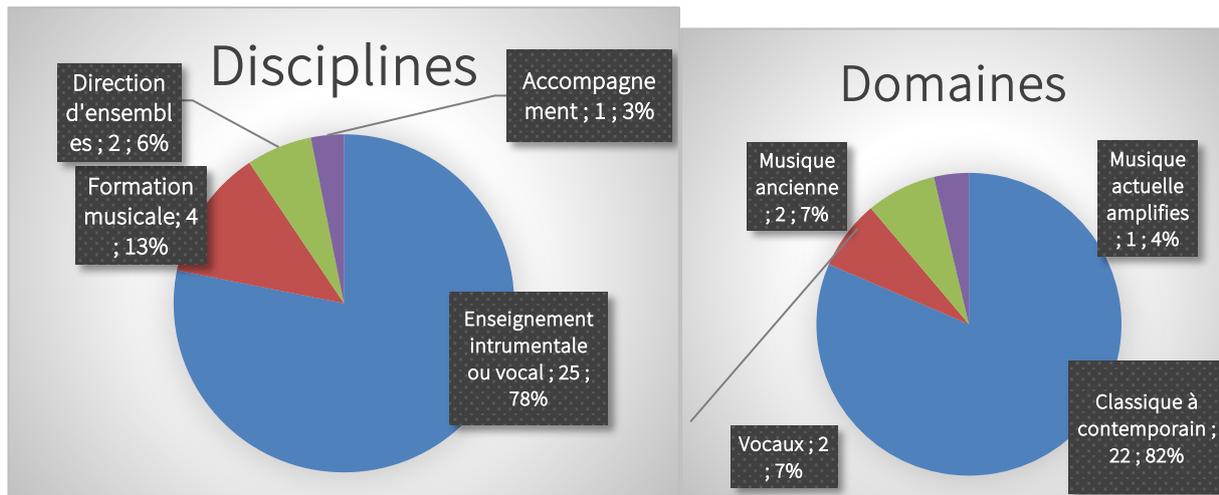
8



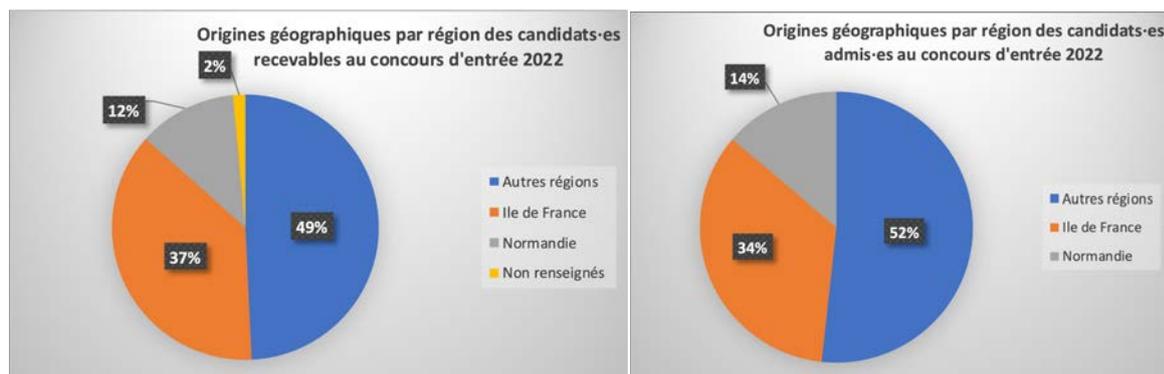
2.1.4. Disciplines et domaines des candidat·es admis·es en 2022



2.1.5. Disciplines des candidat·es admis·es en 2021



2.1.6. Origines géographiques par région des candidat·es recevables et admis·es au concours d'entrée 2022



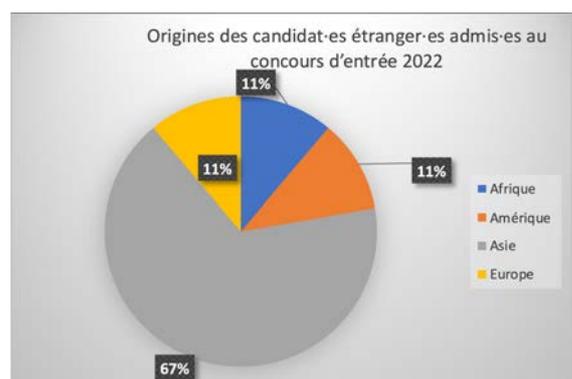
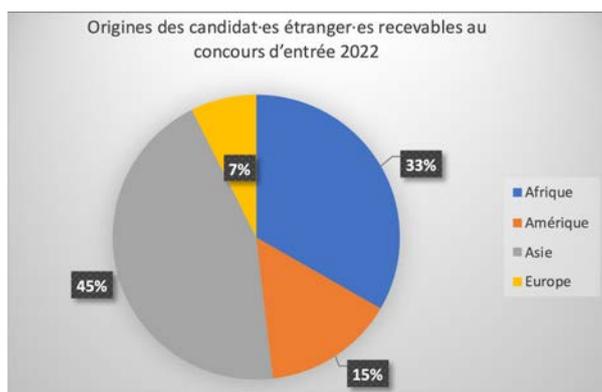
2.1.7. Origines géographiques par région des étudiant·es admis·es au concours d'entrée 2021



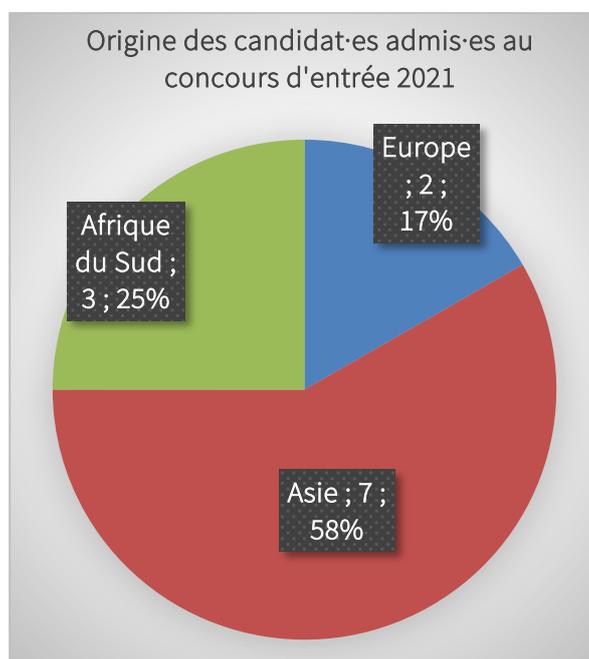
2.1.8. Origines des candidat·es admis·es au concours d'entrée 2021 (France / étranger)



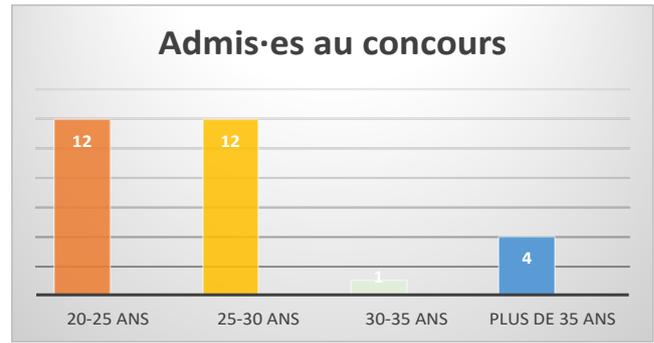
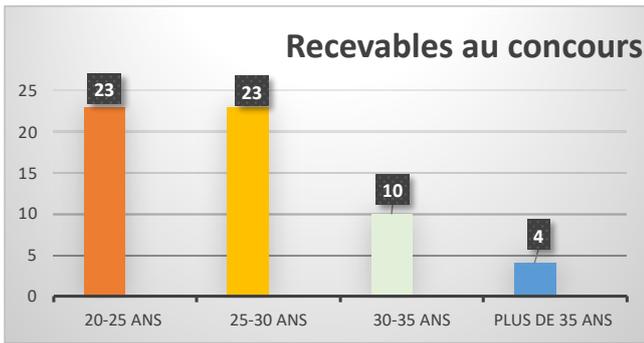
2.1.9. Origines des candidat·es étranger·es recevables et admis·es au concours d'entrée 2022



2.1.10. Origines des candidat·es étranger·es admis·es au concours d'entrée 2021



2.1.11. Pyramide des âges des candidats admis année 2022



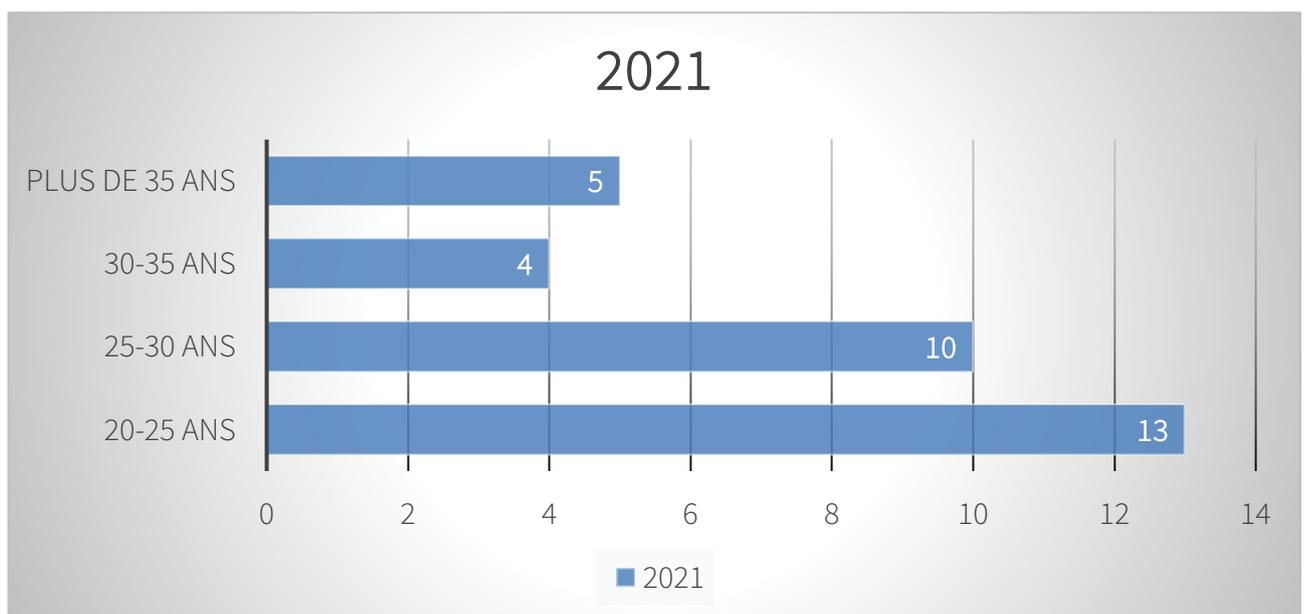
Moyenne d'âge : 29 ans
 Âge min. : 18 ans
 Âge maximum : 56 ans



Moyenne d'âge : 29 ans
 Âge min. : 22 ans
 Âge maximum : 37 ans

Moyenne d'âge est de 29 ans, similaire à l'an dernier
 Âge minimal des candidats recevables : 18 ans
 Âge minimal admis : 22 ans
 En comparaison avec l'an dernier, il y a une stabilité sur la moyenne d'âge

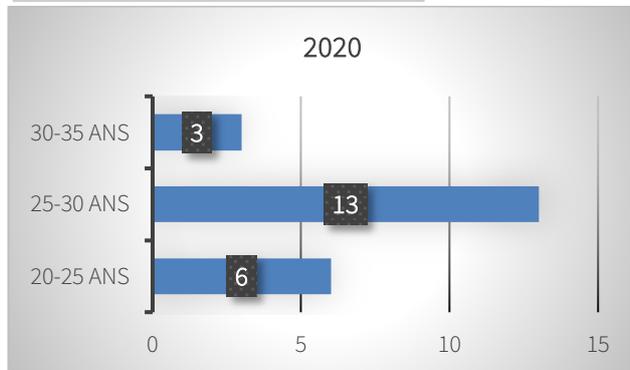
2.1.12. Pyramide des âges des candidats admis année 2021



Moyenne d'âge : 29 ans

Âge min. : 21 ans

Âge maximum : 56 ans

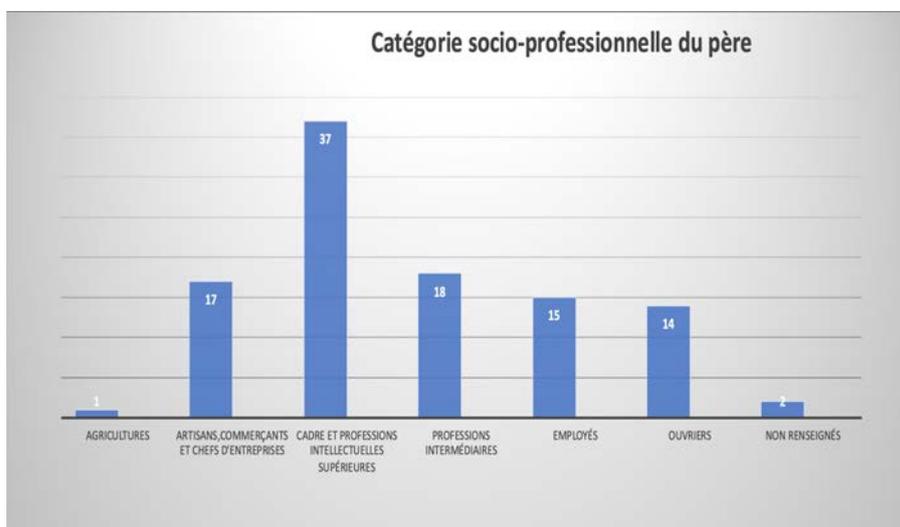


Moyenne d'âge : 27 ans

Âge min. : 21 ans

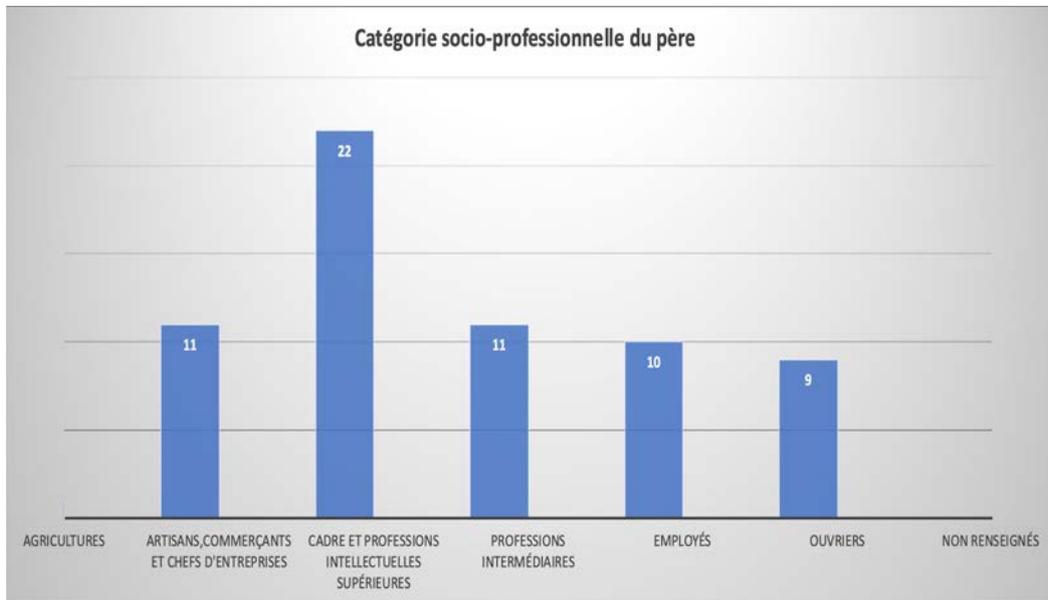
Âge maximum : 33 ans

2.1.13. Catégorie socio-professionnelle des parents dont les candidat-es sont inscrit-es au concours 2022

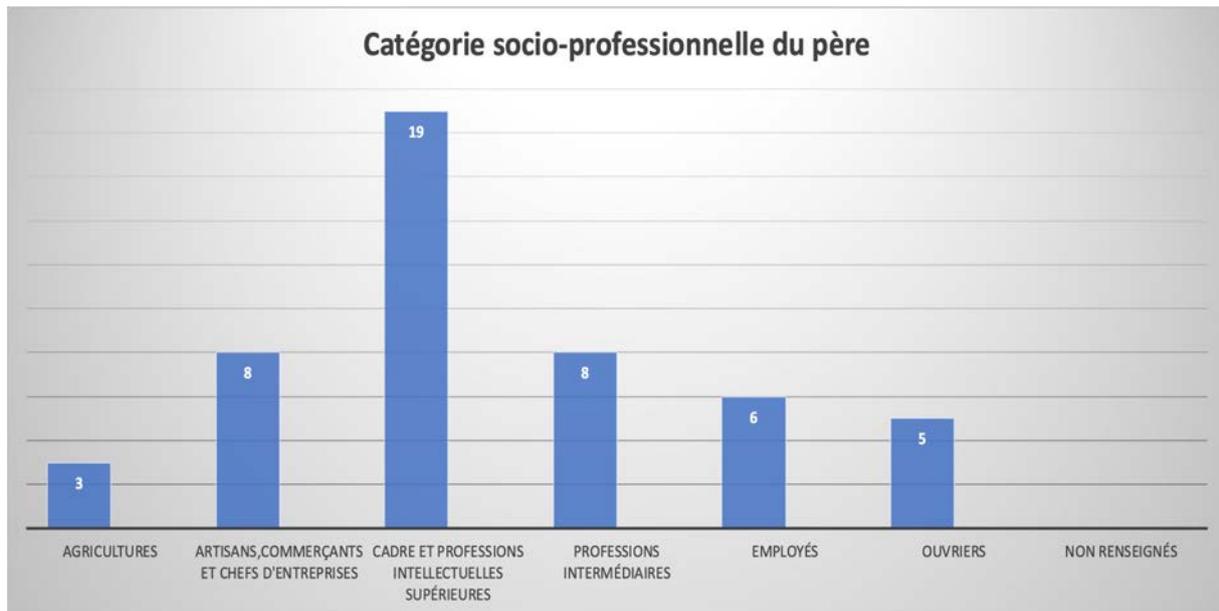


Les catégories-cadres et professions intermédiaires sont majoritairement représentées.
Les chiffres sont assez les mêmes tout au long de la procédure d'inscription

2.1.14. Catégorie socio-professionnelle des parents dont les candidat-es sont recevables au concours 2022



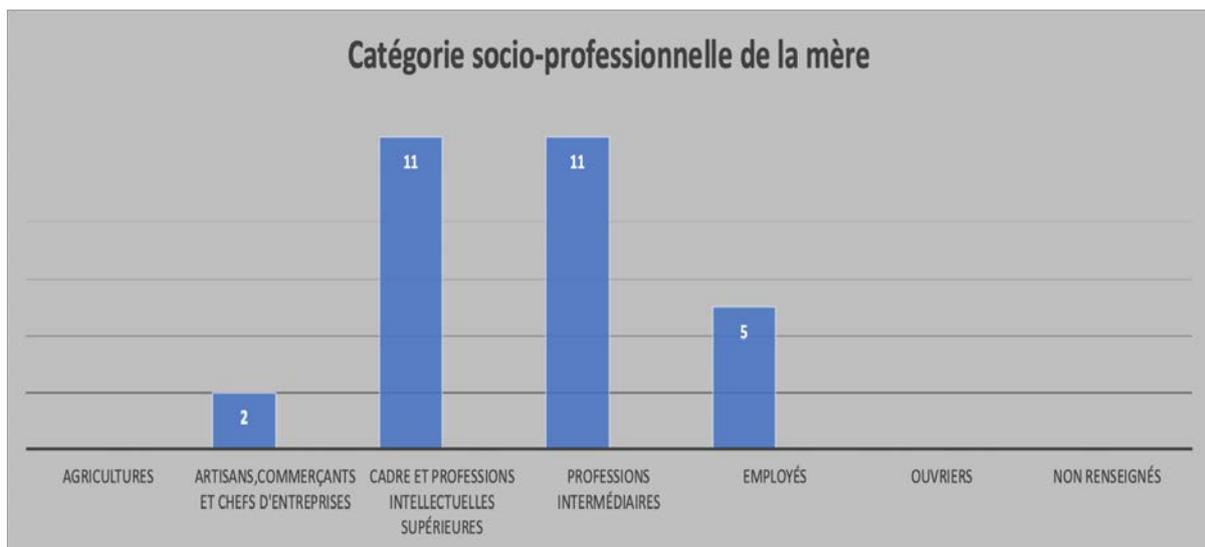
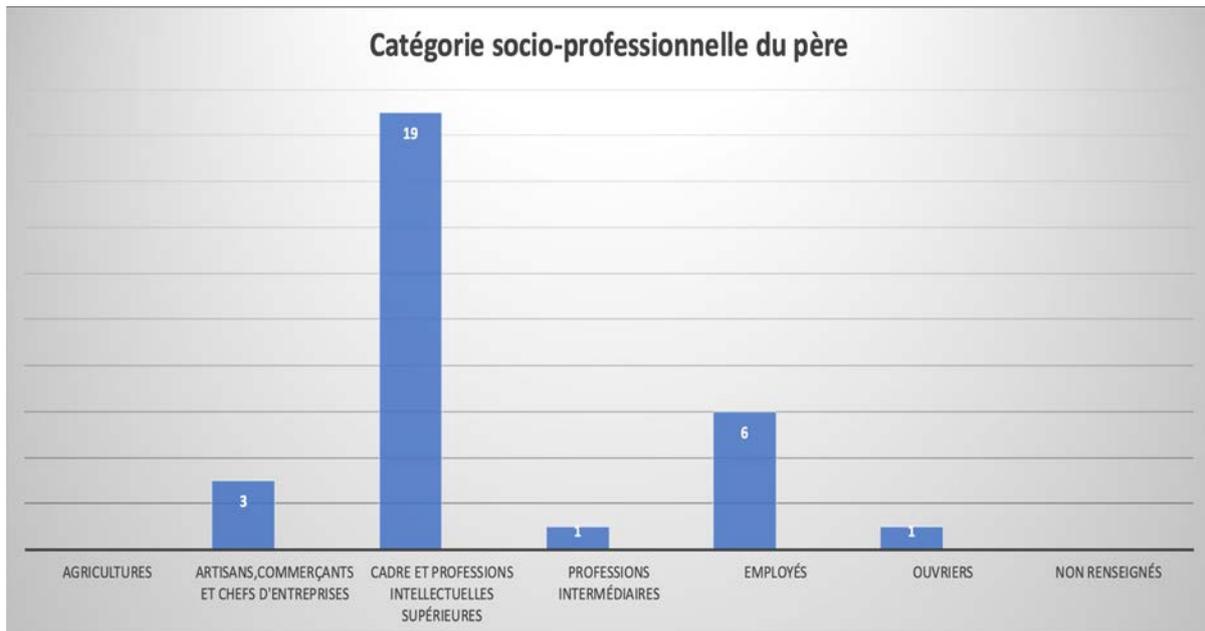
2.1.15. *Catégorie socio-professionnelle des parents dont les candidat·es sont passés devant le jury au concours 2022*



14



2.1.16. Catégorie socio-professionnelle des parents dont les candidat·es qui sont admis·es au concours 2022



2.1.17. Parité dans les disciplines et les domaines des candidats·es inscrits·es au concours d'entrée

Discipline	Inscrits au concours							
	2021				2022			
	Hommes	Femmes	Proportion H	Proportion F	Hommes	Femmes	Proportion H	Proportion F
Enseignement instrumental ou vocal	36	39	31%	34%	29	45	26%	39%
Formation musicale	7	4	6%	3%	11	3	10%	3%
Ecriture	8	0	7%	0%	0	1	0%	1%
Direction d'ensemble	1	0	1%	0%	0	0	0%	0%
Création musicale contemporaine	1	0	1%	0%	2	0	2%	0%
Accompagnement	0	3	0%	3%	0	1	0%	1%
Non renseignés	3	13	3%	11%	10	8	9%	7%
Totaux	56	59	49%	51%	52	58	47%	53%
Domaine								
Classique à contemporain	24	34	21%	30%	22	36	20%	33%
Vocaux	2		2%	0%	0	0	0%	0%
Musique ancienne	1	3	1%	3%	0	4	0%	4%
Musique Actuelles Amplifiées	5	1	4%	1%	0	1	0%	1%
Jazz et musiques improvisées	4	1	4%	1%	5	2	5%	2%
Formation musicale	0	0	0%	0%	1	0	1%	0%
Musiques traditionnelles	2	0	2%	0%	1	2	1%	2%
Non renseignés	18	20	16%	17%	22	14	20%	13%
Totaux	56	59	49%	51%	51	59	46%	54%

16

2.1.18. Parité dans les disciplines et les domaines des candidats·es recevables au concours d'entrée

Discipline	Recevables							
	2021				2022			
	Hommes	Femmes	Proportion H	Proportion F	Hommes	Femmes	Proportion H	Proportion F
Enseignement instrumental ou vocal	23	24	33%	35%	23	32	32%	45%
Formation musicale	3	6	4%	9%	10	3	14%	4%
Ecriture	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Direction d'ensemble	1	0	1%	0%	0	0	0%	0%
Création musicale contemporaine	0	0	0%	0%	2	0	3%	0%
Accompagnement	0	2	0%	3%	0	1	0%	1%
Non renseignés	10	9	14%	13%	0	0	0%	0%
Totaux	37	32	54%	46%	35	36	49%	51%
Domaine								
Classique à contemporain	17	20	25%	29%	15	27	21%	38%
Vocaux	1	0	1%	0%	0		0%	0%
Musique ancienne	1	6	1%	9%	0	3	0%	4%
Musique Actuelles Amplifiées	3	0	4%	0%	3	1	4%	1%
Jazz et musiques improvisées	2	1	3%	1%	4	1	6%	1%
Formation musicale	0	0	0%	0%	1	0	1%	0%
Musiques traditionnelles	1	0	1%	0%	1	0	1%	0%
Non renseignés	7	10	10%	14%	11	4	15%	6%
Totaux	32	37	46%	54%	35	36	49%	51%

2.1.19. Parité dans les disciplines et les domaines des candidats-es passés devant le jury au concours d'entrée

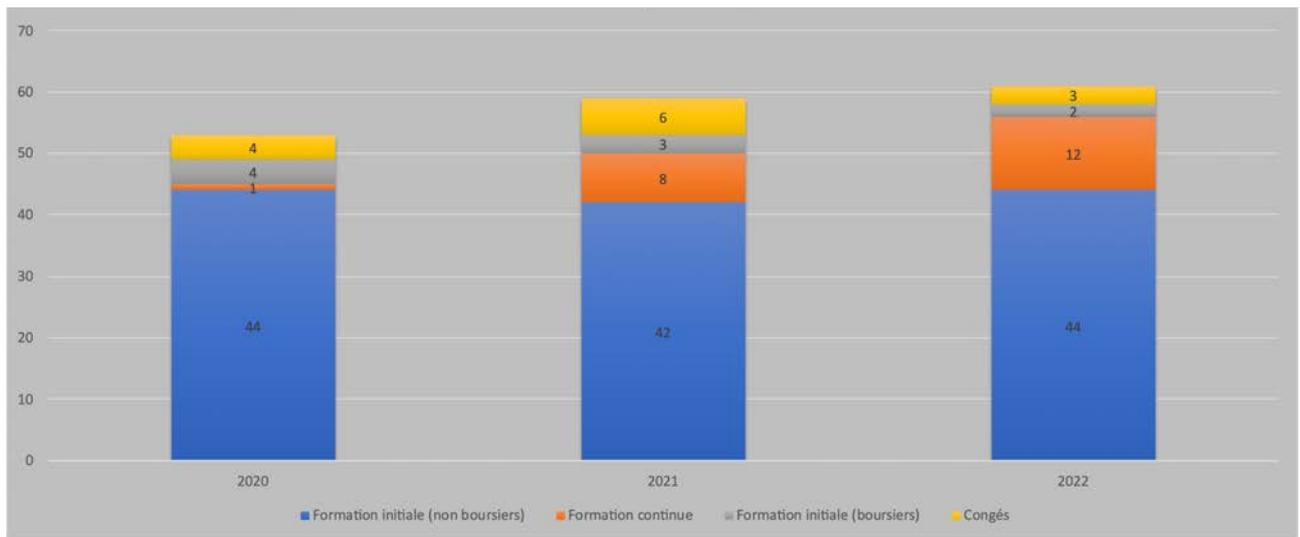
Discipline	Passage devant le jury							
	2021				2022			
	Hommes	Femmes	Proportion H	Proportion F	Hommes	Femmes	Proportion H	Proportion F
Enseignement instrumental ou vocal	14	15	39%	42%	13	24	25%	47%
Formation musicale	1	3	3%	8%	8	2	16%	4%
Ecriture	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Direction d'ensemble	1	0	3%	0%	0	0	0%	0%
Création musicale contemporaine	0	0	0%	0%	1	0	2%	0%
Accompagnement	0	2	0%	6%	0	1	0%	2%
Non renseignés	0	0	0%	0%		2	0%	4%
Totaux	16	20	44%	56%	22	29	43%	57%
Domaine								
Classique à contemporain	11	14	31%	39%	7	20	14%	39%
Vocaux	1	0	3%	0%	0	0	0%	0%
Musique ancienne	1	1	3%	3%	0	2	0%	4%
Musique Actuelles Amplifiées	0	0	0%	0%	2	2	4%	4%
Jazz et musiques improvisées	1	0	3%	0%	4	1	8%	2%
Formation musicale	0	0	0%	0%	1	0	2%	0%
Musiques traditionnelles	1	0	3%	0%	0	0	0%	0%
Non renseignés	1	5	3%	14%	8	4	16%	8%
Totaux	16	20	44%	56%	22	29	43%	57%

17

2.1.20. Parité dans les disciplines et les domaines des candidats-es admis-es au concours d'entrée

Discipline	Admis							
	2021				2022			
	Hommes	Femmes	Proportion H	Proportion F	Hommes	Femmes	Proportion H	Proportion F
Enseignement instrumental ou vocal	8	17	25%	53%	8	13	28%	45%
Formation musicale	1	3	3%	9%	2	3	7%	10%
Ecriture	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Direction d'ensemble	2	0	6%	0%	2	0	7%	0%
Création musicale contemporaine	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Accompagnement	0	1	0%	3%	0	1	0%	3%
Non renseignés	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Totaux	11	21	34%	66%	12	17	41%	59%
Domaine								
Classique à contemporain	8	14	25%	44%	8	9	28%	31%
Vocaux	2	5	6%	16%	2	0	7%	0%
Musique ancienne	0	2	0%	6%	0	5	0%	17%
Musique Actuelles Amplifiées	0	1	0%	3%	0	1	0%	3%
Jazz et musiques improvisées	0	0	0%	0%	2	1	7%	3%
Formation musicale	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Musiques traditionnelles	0	0	0%	0%	1	0	3%	0%
Non renseignés	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Totaux	10	22	31%	69%	13	16	45%	55%

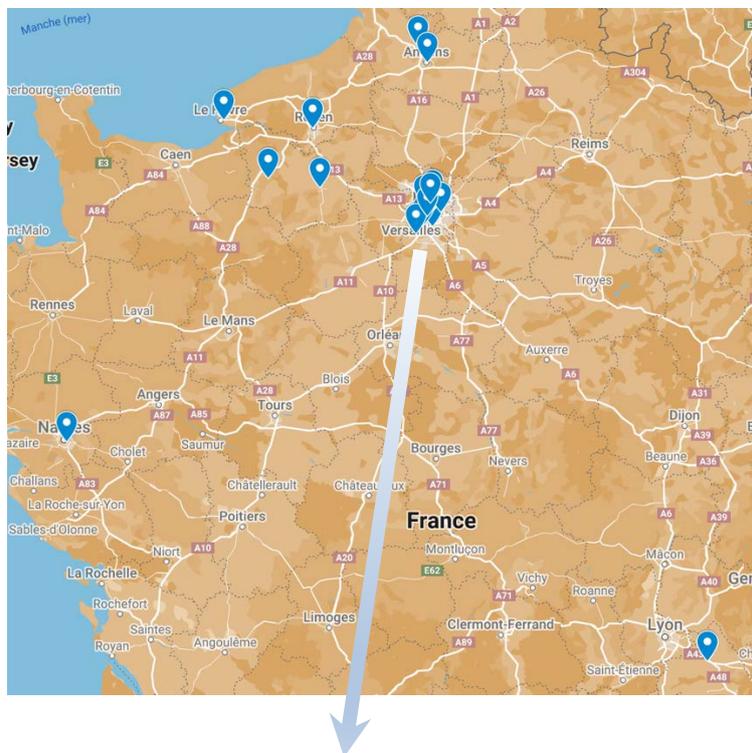
2.1.21. Chiffres clés sur les étudiant·es inscrit·es

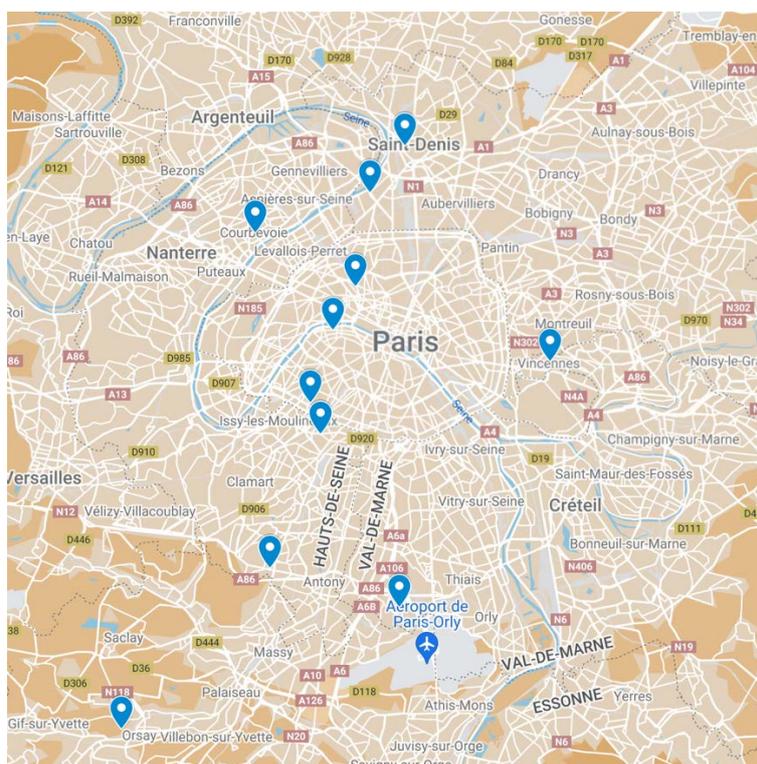


On constate davantage d'étudiants en formation continue diplômante, et en particulier pour faire suite à la VAE, 6 étudiants ont obtenu une VAE partielle et sont rentrés en formation en 2021. Ils continuent leur formation en 2022. En outre, un certain nombre de candidats sont entrés en formation après une VAE partielle dans un autre établissement.

18

2.2. Lieux des stages des étudiants





2.3. Quelques chiffres complémentaires : nombre d'intervenants par an (moyenne, en années universitaires)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Accompagnateur-trices VAE	18	23	0	0	20	0	10,2
Juré-es VAE	15	7	57	4	64	4	25,2
Formateur-trices FC musique	1	0	0	0	1	1	0,5
Formateur-trices FC transversale	2	3	5	1	1	1	2,2
Formateur-trices FC danse	7	7	6	5	11	12	8,0
Formateur-trices cours magistraux	36	27	28	28	27	25	28,5
Référent-es projets artistiques ou projets pédagogiques	22	21	11	15	11	14	15,7
Personnes ressources projets artistiques	32	36	34	36	36	17	31,8
Conseiller-ères stages de pratique pédagogique	31	29	31	31	30	42	32,3
Visiteur-trices stages de pratique pédagogique	15	8	7	4	8	8	8,3
Juré-es stages de pratique pédagogique	49	33	42	10	48	40	37,0
Directeur-trices de mémoires	8	11	9	12	12	10	10,3
Juré-es concours/mémoires/portfolios	16	18	15	13	10	15	14,5

Totaux	252	223	245	159	279	189	224,5
--------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

Comme les années précédentes, à ce décompte, il conviendrait encore

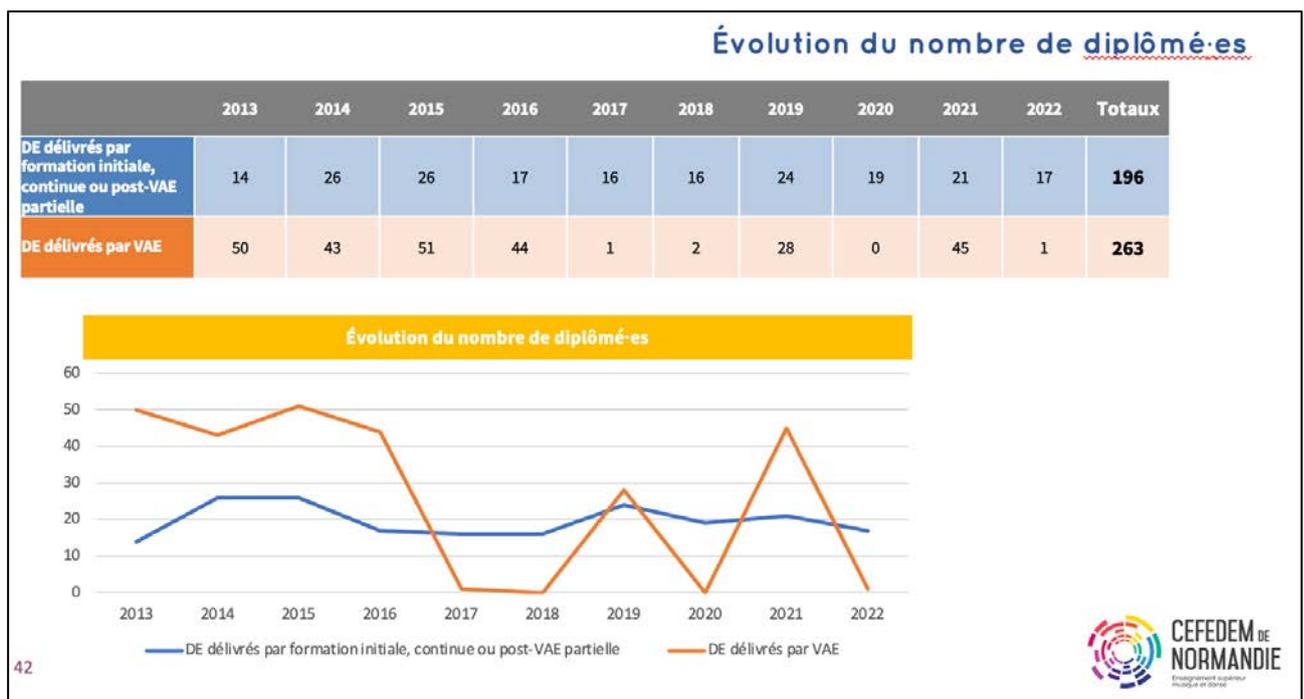
- d'ajouter les facturations de prestations de services, au tarif imposé par le Cefedem (c'est-à-dire à coût équivalent à ce qu'aurait dépensé l'activité si elle avait été rémunérée directement par l'Établissement, cotisations sociales et taxes sur les salaires compris), et qui correspondent en tous points à des interventions (exemple : un intervenant passe par son association qui nous envoie une facture) ;
- de retrancher quelques éléments, s'il s'agissait de ne retenir que le nombre de « personnes physiques » participant de la formation (un intervenant pouvant par exemple être employé en tant que jury VAE et conseiller-ère pédagogique pour un-e étudiant-e).
- beaucoup d'intervenants pour les stages

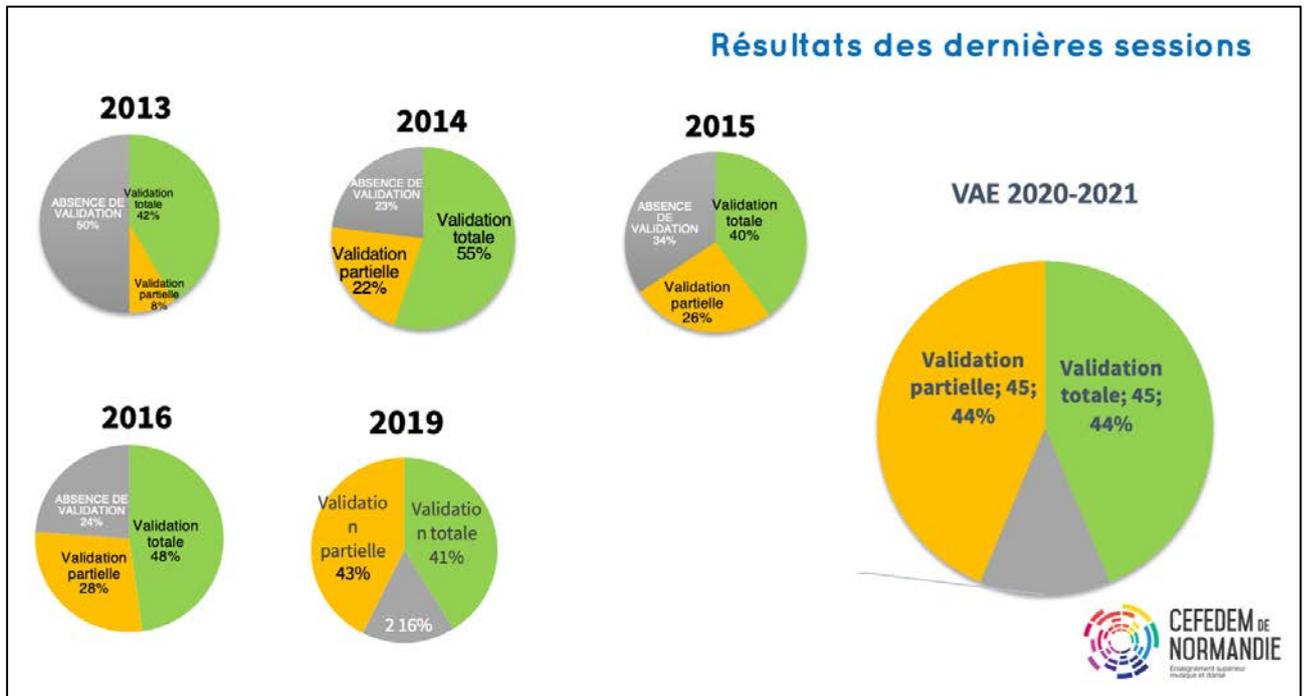
2.4. Point sur la session de V.A.E. 2022-2023

S'ensuivent, une synthèse portant sur :

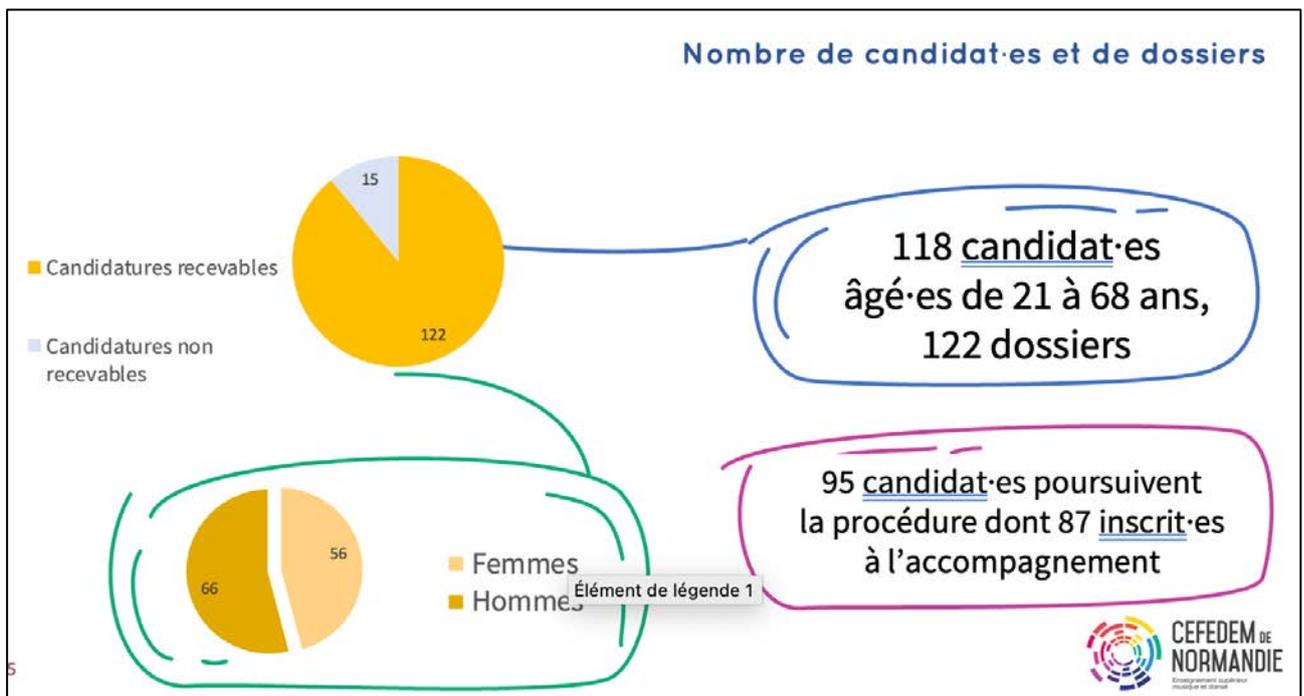
- L'évolution du nombre de diplômé-es
- Le calendrier de session
- Le nombre de candidat-es et de dossiers
- La provenance géographique des candidat-es
- Le montants individuels des droits d'inscription (inchangés depuis la session 2017)
- Les disciplines / domaines / options demandés
- Le taux de réussite de la session 2020-2021 et des sessions précédentes
- Des réflexions prospectives

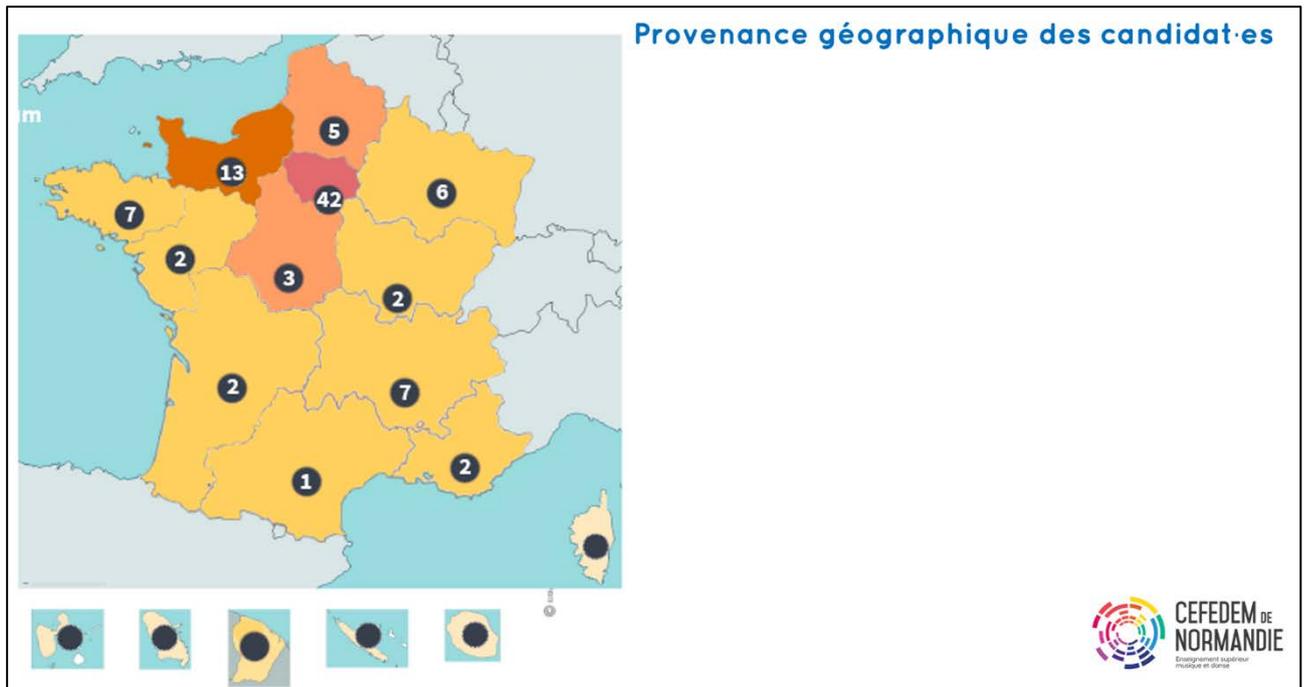
20





- Dépôt du dossier de recevabilité entre le 1^{er} septembre 2022 et le 30 septembre 2022
- Date limite de déception du Livret 2 : 31 mai 2023
- Jurys à partir du 21 août 2023

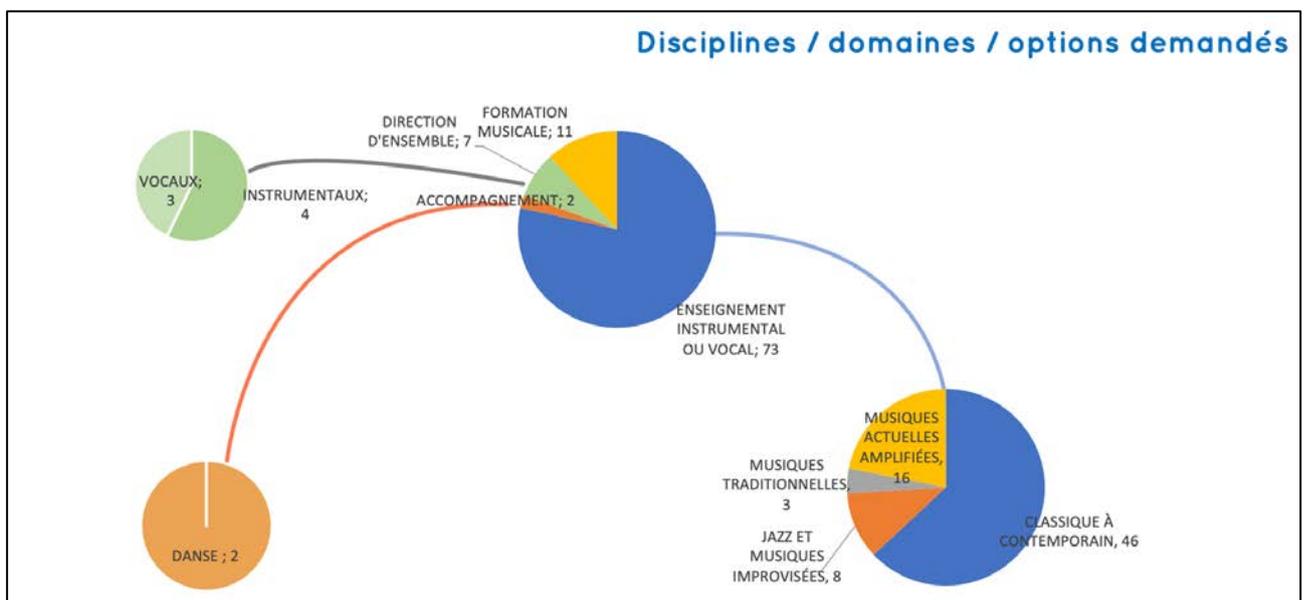




Montants individuels des droits d'inscription

- Livret 1 « dossier de recevabilité » : 100 €
- Livret 2 « dossier de présentation des acquis de l'expérience » et entretien devant le jury :
 - pour les candidats ne bénéficiant pas de prise en charge : 450 €
 - pour les candidats bénéficiant d'une prise en charge : 800 €
- Accompagnement : 750 €. L'accompagnement est proposé uniquement dans son intégralité (23 heures) et ne peut faire l'objet d'une demande d'aménagement « à la carte ». Cependant, le Cefedem de Normandie propose un module d'une heure individuelle d'accompagnement (relecture du Livret 2) au tarif d'inscription de 90 €. Ce module est réservé aux candidats qui suivent l'accompagnement et demandent un accompagnement pour un DE différent lors de la même session, ou aux candidats remplissant les conditions suivantes :
 - s'être déjà présenté à une session de VAE au diplôme d'État de professeur de musique ;
 - avoir obtenu une validation partielle ;

avoir déjà suivi un accompagnement à la VAE lors d'une procédure précédente.



Ces éléments appellent une réflexion sur la formation continue en cours d'emploi.

La direction du Cefedem s'est rapproché du Département 76 à l'occasion du renouvellement de son schéma départemental des enseignements artistiques et notamment de l'élu Culture, afin de proposer la mise en place concertée d'une formation continue en 2 ou 3 années, réservant 100 000 euros par an sur 3 ans, sur les 1,2 millions d'euros consacrés chaque année, à un programme ambitieux de professionnalisation. Il semblerait malheureusement qu'une telle proposition ne puisse pas encore intégrer le projet politique de la collectivité en question.

2.5. Point sur l'activité de formation continue

L'activité de formation continue non diplômante est plus importante en 2022. Après la pandémie, l'activité Danse continue de rassembler le public normand. Des offres Musique et Transversale sont proposées, cela sans subvention ni aide spécifique.

En 2022, les préparations aux concours d'accès à la Fonction publique territoriale vers le cadre d'emploi d'assistant territorial d'enseignement artistique (PEA) ont rencontré un très grand succès. Ces activités ont pu être proposées, car elles offraient un coût stagiaire raisonnable dû à la capacité, sur ce genre de proposition, d'accueillir un grand nombre de stagiaires en plénière (75 personnes au lieu de 15 dans un stage habituellement).

Sans aide, les coûts de formation sont trop élevés pour les stagiaires qui ne bénéficient pas tous de financement Formation continue.

23

2.5.1. Nombre de personnes en formation continue danse

	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	Moyenne
Nombre de stagiaires	26	39	40	33	63	35	53	49	41	35	55	42,6
Nombre d'inscriptions	34	53	55	53	95	68	79	64	48	40	71	60
Volumes horaires	60	80	80	84	107	100	110	120	100	76	120	94,3

2.5.2. Nombre de personnes en formation continue musique et transversale

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Nombre de stagiaires	-	-	-	-	-	106	57	21	23	152	126	80,3
Nombre d'inscriptions	-	-	-	-	-	106	57	21	23	166	139	85,3
Volumes horaires	-	-	-	-	-	146	64	36	30	131	108	85,8

Un tel constat ne peut qu'encourager à poursuivre les échanges avec les collectivités qui pourraient contribuer puissamment à la mission du Cefedem : Région et Départements.

3. La certification QUALIOPi

L'établissement ayant été certifié *Qualiopi* en octobre 2021, un audit de contrôle (payant) est à prévoir avant août 2023. En effet, cette certification qualité est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés.



On ne peut que déplorer que l'accréditation du ministère de la Culture ne donne pas de droit la qualification Qualiopi, comme ce fut le cas pour les universités avec le HCERES.

4. Projet de Master de Direction d'établissements d'enseignement artistique (DÉEA)

24

Faisant suite aux efforts précédemment déployés pour construire une offre de formation cohérente à destination des directions de conservatoires et d'écoles de musique et de danse, en partenariat avec l'université de Rouen Normandie, 2022 fut l'année de la consolidation pour rendre l'ouverture possible en 2023.

Un point général sur le projet, ses ambitions, sa raison d'être, son cadrage et ses perspectives semble, à l'heure d'une possible ouverture du parcours, une étape nécessaire.

4.1. L'origine du projet

Le recrutement des directrices et directeurs d'établissement d'enseignement artistique s'avère de plus en plus complexe. C'est un fait aujourd'hui, les candidat·es manquent cruellement, au point que certain·es sont recruté·es sans même correspondre totalement au poste, en particulier faute de formation adéquate.

En outre, le secteur professionnel est singulièrement déficient en matière de formation des cadres dirigeant des conservatoires et écoles de musique, tant au niveau régional qu'au niveau national, voire international. Cela s'inscrit dans un mouvement bien expliqué, qui trouve sa source historique dans la structuration de l'institution conservatoire et son progressif et déterminant essaimage national et international.

D'une part la formation des artistes interprètes de la musique classique occidentale est la plus majoritaire en France et en Europe formation à des métiers dont les rôles sociaux-musicaux ne prédisposent pas à l'encadrement d'équipe, d'autre part, la direction des établissements d'enseignement artistique a, historiquement, toujours été confiée à des profils d'artistes maîtrisant le code : les compositeurs. Par ailleurs, la formation artistique a, comme dans tous les secteurs d'expertises hautes, longtemps été considérée comme autosuffisante pour les métiers liés, mais non directement : enseignant, médiateur ou tout autre métier en rapport avec le fait artistique, mais pas « sur scène ». C'est ainsi que les diplômés

d'enseignants inféodés à une formation préalable ne sont apparus que tardivement dans l'histoire institutionnelle. En effet, l'étude du département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la Culture de 1994 relative aux *ancien·nes étudiant·es des deux Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon entre 1979 et 1990* démontre clairement qu'à l'issue d'un cursus dévolu à une qualification haute dans une pratique d'interprète de la musique classique (ou ancienne), plus de 60 % vivaient (ou survivaient) grâce à l'enseignement, pointant ainsi une forme de cécité de notre secteur à l'endroit des débouchés professionnels réels auxquels les études peuvent conduire : cadre dans le secteur public au service de pratiques musicales majoritairement en amateur. La structuration progressive d'un enseignement supérieur d'abord de premier cycle universitaire au travers des Cefedem et Cesmd puis des Pôles d'enseignement supérieur a puissamment contribué à l'ouverture des métiers et des pratiques, même si, dans une perspective des droits culturels, l'ensemble des musiques pratiquées n'est pas encore réellement représenté dans les établissements d'enseignement initial ou supérieur. La transformation est pourtant rapide à l'échelle historique et il ne s'agit pas de vouer aux gémonies une structuration institutionnelle forte et reconnue.

Il en alla de même, mais plus tardivement encore pour la formation des directrices et directeurs. Contrairement aux diplômés d'enseignement, seul le niveau du Certificat d'aptitude (CA) fut retenu, que ce soit pour la CA de direction ou de chargé de direction. La liaison forte avec l'hypothèse d'une formation est l'apanage du CNSMD de Paris, mais là encore, plus tardivement et de loin pas majoritairement, puisque, comme pour les pratiques musicales, mais plus encore, des voies parallèles et parfois concurrentes de diplomation organisées par le ministère de la Culture ont continué d'exister, en particulier des CA sur épreuves, pour faire face aux besoins de diplômé·es, valider des personnes compétentes en postes, encourager l'accès au métier de direction.

25

Heureusement, les métiers artistiques sont dits peu dangereux et socialement pas toujours valorisés à la hauteur de l'investissement financier et symbolique que l'État et les Collectivités y ont pourtant placé, ce qui conduit à accepter bien davantage de choses. Qui accepterait que sa son chirurgien·ne ne soit pas formé·e et qu'on lui valide des compétences de l'expérience ?

Enfin, cette situation de manque de formation des cadres dirigeants a conduit à une situation paradoxale : globalement, les enseignants sont davantage et mieux formés que les directions et trop peu de voies d'accès aux fonctions d'encadrement sont inféodées à une véritable formation.

La logique de VAE, dans tous les métiers, est une réponse formidable tant qu'elle n'est qu'une frange de la diplomation globale, *a contrario* une forme d'abandon catastrophique d'une qualification et d'une mise en mouvement d'un secteur lorsqu'elle devient majoritaire. C'est, hélas, aujourd'hui le cas du diplôme d'État, selon les statistiques établies par l'Anescas (l'association regroupant les deux CNSMD, les Pôles d'enseignement supérieur, les Cefedem et les départements de spectacle vivant des établissements d'enseignement supérieur) puisque plus de 50% des diplômés d'État depuis 2011 l'ont été par la voie de la VAE.

Ainsi, ouvrir une nouvelle voie de formation pour les directions d'établissements d'enseignement artistique, outre sa contribution à la structuration du milieu dans une perspective d'intérêt général, son existence contribuerait tout à la fois à la qualification de l'emploi sur le territoire de la Normandie et à la structuration d'une filière d'excellence pour les anciens étudiants du premier cycle de l'enseignement supérieur, ou d'autres, souhaitant s'orienter vers la direction. Ce ne serait bien sûr qu'une réponse modeste à un problème qui ressort d'une politique publique partagée par plusieurs acteurs.

4.2. Les différences avec le CA de Directeur proposé au CNSMDP

Le CA de direction proposé par le CNSMDP est lié à un Master. C'est un double diplôme reconnu par deux ministères et porté par le ministère de tutelle du secteur, le ministère de la Culture. Pour ce qui concerne notre projet, seul le Master serait délivré avec l'appui de l'Université de Rouen Normandie, n'ayant pas l'accréditation du ministère de la Culture. En cela, **ce n'est nullement une voie concurrente, mais bien une voie complémentaire**. La forme des études y sera aussi singulièrement différente : privilégiant les enseignements à distance et moyennant un emploi du temps adapté, il permettra aux personnes en poste où qu'elles soient de continuer à exercer leur activité, et par là même contribuera à la qualification de l'emploi sur le territoire. Bref, il s'agira d'une formation territorialement ancrée, appuyée par la robustesse de nos dispositifs numériques et valorisant la potentialisation des expériences singulières. En outre, des partenariats avec des associations professionnelles renforceront encore cette dimension. Enfin, un voyage d'études est prévu afin d'élargir à d'autres partenaires européens les problématiques de formation des cadres que partagent maints établissements d'enseignement supérieur en Europe.

4.3. Les enjeux et perspectives

Ce qui est en jeu, c'est la contribution aussi significative que possible à la formation des cadres dirigeant·es de notre secteur. La vulgate de la direction se préoccupe généralement en priorité du management. Nous pensons que la formation à la direction des établissements d'enseignement artistique spécialisé doit aussi se préoccuper des questions disciplinaires (artistiques), didactiques, psychologiques, pédagogiques, de rapport au savoir, de professionnalisation, de réflexivité, et de recherche. Innover en matière de direction, c'est mettre en mouvement des établissements publics d'enseignement artistique spécialisé avec une capacité nouvelle à envisager le rapport au savoir construit par les établissements chez les usagers.

Aujourd'hui, à part le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), aucun autre établissement en France ne porte la formation des cadres dirigeants à ce niveau de diplôme (Bac + 5). En outre, le CNSMDP n'ouvre sa formation au Certificat d'aptitude (CA) de directeur qu'irrégulièrement et pour des cohortes notoirement insuffisantes au regard des besoins du territoire national et de certains territoires ou certains types d'établissement en particulier.

Or, la possession d'un Master permet sans ambages de postuler aux concours d'accès à la Fonction publique territoriale au même titre que tout diplômé du CA, ce qui augure le meilleur en termes d'insertion professionnelle des futurs diplômés, leur ouvrant ainsi la voie vers les concours de directeur d'établissements d'enseignement artistique et aux autres formations non diplômantes très intéressantes, telles que celles portées par le CNFPT, voire, comme planche d'appel vers le CA de directeur du CNSMDP.

Un tel projet constituerait donc tout à la fois une opportunité pour la profession et un faire-valoir important pour l'État et les collectivités qui pourraient s'y investir. Les démarches entreprises vis-à-vis de la Région Normandie ont d'ailleurs toutes été engagées en ce sens.

4.4. *L'attractivité du Master*

Ce projet de Master serait par ailleurs attractif à plusieurs titres et ouvre donc plusieurs perspectives. On peut lister, entre autres :

- un projet sans équivalent « territorialisé » à ce jour en tant que Master visant spécifiquement les cadres dirigeants de notre secteur ;
- un accès en formation continue privilégié, garantie de poursuite d'étude ou de reprise d'études pour des personnes en poste ;
- des modalités pédagogiques majoritairement en distanciel, permettant justement la poursuite d'une activité professionnelle quel que soit le lieu d'activité professionnelle sur le territoire national ;
- des partenariats déjà noués avec des associations professionnelles qui pourraient servir de relais pour les stages en ouvrant les établissements référents sur l'ensemble du territoire national ;
- des regroupements prévoyant pour l'un d'entre eux un voyage d'études à l'étranger et pour plusieurs autres une présence en Normandie ;
- une possibilité déjà négociée avec l'Université de Rouen Normandie d'intégrer un maximum de candidats directement en Master 2 (2e année, sur la base de l'expérience professionnelle) ;
- une poursuite d'études intéressante ouvrant la filière pour les anciens étudiants du Cefedem et des Pôles d'enseignement supérieur, jusque-là encore freinés par les plafonds de verre instaurés par les régimes différenciés et hiérarchiques des diplômés d'État et nationaux supérieurs professionnels de musicien (DE et DNSPM de niveau bac + 3 et portés par les Cefedem et les Pôles supérieurs) et les Certificats d'aptitude (CA de niveau Master et portés par les seuls CNSMD) ;
- une modularisation du parcours, garante d'une articulation « sur mesure » de la formation pour chaque étudiant-e ;
- un accès à la formation pour de nombreux directeurs de structures ;
- une visibilité pour la Normandie complètement nouvelle sur l'enseignement artistique spécialisé.

4.5. *Bâtir une nouvelle voie de professionnalisation et d'identification à la profession*

Notre projet n'est bien sûr qu'une pierre à l'édifice de professionnalisation aux métiers dits « de la relation » ou « métiers de l'humain » qui a fait l'objet de travaux plus modestes que dans le domaine de l'industrie, des sciences et des techniques. La professionnalisation au sens des « intentions des organisations », « de l'itinéraire qu'elles tracent pour les personnes au travers des dispositifs de formation qu'elles mettent en œuvre » (Wittorski, 2015)¹, peut s'entendre selon trois axes, que nous empruntons librement aux travaux du chercheur cité :

1° La professionnalisation « constitution d'une profession ». Il s'agit ici du processus par lequel une activité devient une profession dotée de statuts, d'une organisation propre (association professionnelle, ordre...) et de moyens d'exercer assurant sa reconnaissance et place sociale. Un « professionnel » est ici quelqu'un exerçant une activité reconnue et réglementée. Cet axe a, dans notre secteur, largement à être complété, à condition que les pratiques les plus légitimes des institutions classiques n'en façonnent pas seules les contours.

¹ Richard Wittorski, « Chapitre 1. Questions posées à la professionnalisation aux métiers de l'humain », in Jean-Yves Bodergat et al., *Des professionnalités sous tension*, De Boeck Supérieur « Perspectives en éducation et formation », 2015 (), p. 29-41.

2° La professionnalisation comme « adaptation des individus à des situations de travail plus flexibles ».

La professionnalisation traduit ici le souhait d'une entreprise ou d'un employeur de voir ses salariés développer plus de polyvalence et d'adaptabilité de manière à travailler plus « efficacement ». Cela passe souvent par des formations courtes en entreprise et non certifiantes/diplômantes. L'enjeu n'est donc plus la constitution d'une profession. Un « professionnel » est ici un salarié jugé efficace dans son travail. À cet égard, on peut certes toujours gagner en efficacité, mais c'est souscrire à la part la plus néolibérale du management que de croire une telle conception suffisante.

3. La professionnalisation au sens de « “fabrication” d'un professionnel par la formation », au sens non pas de mettre à la forme, mais d'aider les personnes à trouver leur forme. Il s'agit ici de former des individus à l'exercice d'une profession via une formation longue et certifiante/diplômante. Cela passe souvent par des tentatives d'articulation plus étroite entre l'acte de travail et l'acte de formation : il ne s'agit plus seulement en formation de transmettre des contenus théoriques, mais d'intégrer dans un même mouvement l'action au travail, l'analyse de la pratique professionnelle et l'expérimentation de nouvelles façons de travailler. Un « professionnel » est ici celui qui, à l'issue de la formation, est jugé capable d'exercer la profession à laquelle il s'est préparé, développant de nouvelles expertises et de nouvelles compétences (Wittorski, 2011).

28

Outre les enjeux du premier, c'est clairement dans le dernier axe que nous nous retrouvons le plus et que nous souhaitons nous inscrire pour ce projet de Master. Si les personnes en formation trouvent leur forme, sans doute investiront-ils davantage de sens dans cet objet singulier de « savoirs en actes » qu'est la direction d'un établissement d'enseignement artistique. On peut penser que **cela contribuera à l'émergence de vocations nouvelles ainsi qu'à la reconnaissance par les équipes enseignantes de compétences professionnelles particulières chez les cadres dirigeants, gage indispensable d'une réussite collective dans le cadre d'un service public de l'enseignement artistique spécialisé** soucieux de la spécificité des « métiers de l'humain ».

Enfin, bâtir un Master nécessiter de tirer au clair les **enjeux de recherche** afférents. Pas de formation universitaire sans adossement à un ou plusieurs laboratoires de recherche et sans perspectives de recherche, c'est à dire sans école de pensée, sans théories de référence, sans méthodologie spécifique, sans recueils de données d'une nature ou d'une autre, sans appareils critiques, sans production provisoire de connaissances... L'ensemble des problématiques évoquées plus haut pourraient constituer autant de pistes à suivre pour entreprendre de la recherche dans notre secteur, en particulier en matière de formation des cadres supérieurs.

4.6. Point sur l'état d'avancement du projet à la fin décembre 2022

La Direction du Cefedem de Normandie a présenté son projet aux services de la Région, qui l'a sollicitée à quatre reprises. Une première fois pour un long rendez-vous de présentation, une deuxième pour un rendez-vous avec le vice-président chargé de la Culture, une fois encore afin de produire une note de présentation et une dernière fois pour la production d'un budget prévisionnel pluriannuel, formalisé comme une demande de subvention.

Organisme : Cefedem de Normandie

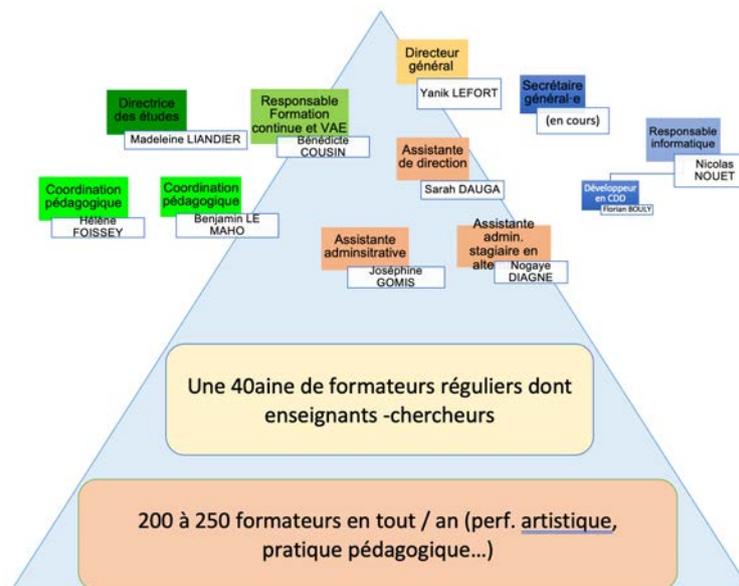
CHARGES	Années universitaires						Années civiles			Années universitaires						Années civiles		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Charges directes affectées à l'action	66.180 €	126.719 €	60.484 €	126.819 €	62.484 €	126.819 €	66.180 €	126.719 €	60.484 €	126.819 €	62.484 €	126.819 €						
90 - Achet	2.800 €	10.800 €	2.800 €	10.800 €	2.800 €	10.800 €	2.800 €	10.800 €	2.800 €	10.800 €	2.800 €	10.800 €						
Passivités de services (sous factures)	2.800 €	2.800 €	2.800 €	2.800 €	2.800 €	2.800 €	2.800 €	2.800 €	2.800 €	2.800 €	2.800 €	2.800 €						
Autres matières et fournitures		8.000 €		8.000 €		8.000 €		8.000 €		8.000 €		8.000 €						
91 - Services extérieurs	1.177 €	228 €	1.890 €	228 €	1.890 €	228 €	1.890 €	228 €	1.890 €	228 €	1.890 €	228 €						
Autofin. 50 €	200 €	50 €	200 €	50 €	200 €	50 €	200 €	50 €	200 €	50 €	200 €	50 €						
Autofin. 1.077 €	178 €	1.690 €	178 €	1.690 €	178 €	1.690 €	178 €	1.690 €	178 €	1.690 €	178 €	178 €						
92 - Autres services extérieurs	8.200 €	13.000 €	8.200 €	13.000 €	8.200 €	13.000 €	8.200 €	13.000 €	8.200 €	13.000 €	8.200 €	13.000 €						
Indemnités, honoraires et honoraires	2.000 €	4.000 €	2.000 €	4.000 €	2.000 €	4.000 €	2.000 €	4.000 €	2.000 €	4.000 €	2.000 €	4.000 €						
Publicité, publications	3.000 €	3.000 €	3.000 €	3.000 €	3.000 €	3.000 €	3.000 €	3.000 €	3.000 €	3.000 €	3.000 €	3.000 €						
Coût de transport, location	2.000 €	6.000 €	2.000 €	6.000 €	2.000 €	6.000 €	2.000 €	6.000 €	2.000 €	6.000 €	2.000 €	6.000 €						
Autres honoraires, autres	1.000 €	300 €	1.000 €	300 €	1.000 €	300 €	1.000 €	300 €	1.000 €	300 €	1.000 €	300 €						
93 - Impôts et taxes	934 €	2.389 €	1.084 €	2.389 €	1.084 €	2.389 €	934 €	2.389 €	1.084 €	2.389 €	1.084 €	2.389 €						
Impôts de base sur rémunération	934 €	2.389 €	1.084 €	2.389 €	1.084 €	2.389 €	934 €	2.389 €	1.084 €	2.389 €	1.084 €	2.389 €						
Autres impôts et taxes																		
94 - Charges de personnel	42.290 €	107.500 €	48.790 €	107.500 €	48.790 €	107.500 €	42.290 €	107.500 €	48.790 €	107.500 €	48.790 €	107.500 €						
Rémunération des personnels embauchés (hors 1.5 CDF)	30.000 €	50.000 €	30.000 €	50.000 €	30.000 €	50.000 €	30.000 €	50.000 €	30.000 €	50.000 €	30.000 €	50.000 €						
Charges sociales des personnels embauchés	7.000 €	17.000 €	8.790 €	17.000 €	8.790 €	17.000 €	7.000 €	17.000 €	8.790 €	17.000 €	8.790 €	17.000 €						
Autres charges de personnel non embauchés (1.5 CDF)	5.000 €	40.000 €	10.000 €	40.000 €	10.000 €	40.000 €	5.000 €	40.000 €	10.000 €	40.000 €	10.000 €	40.000 €						
Charges sociales des personnels non embauchés	5.290 €	14.000 €	1.200 €	14.000 €	1.200 €	14.000 €	5.290 €	14.000 €	1.200 €	14.000 €	1.200 €	14.000 €						
95 - Autres charges de gestion courante	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €	80 €						
96 - Charges financières																		
97 - Dotations aux amortissements et dépréciations	1.800 €	3.800 €	1.800 €	3.800 €	1.800 €	3.800 €	1.800 €	3.800 €	1.800 €	3.800 €	1.800 €	3.800 €						
Charges indirectes affectées à l'action	13.020 €	27.039 €	13.020 €	27.039 €	13.020 €	27.039 €	13.020 €	27.039 €	13.020 €	27.039 €	13.020 €	27.039 €						
Charges liées de fonctionnement (matériel et matériel informatique) (hors amortissements et dépréciations)	13.000 €	27.000 €	13.000 €	27.000 €	13.000 €	27.000 €	13.000 €	27.000 €	13.000 €	27.000 €	13.000 €	27.000 €						
Prise d'actes	20 €	39 €	20 €	39 €	20 €	39 €	20 €	39 €	20 €	39 €	20 €	39 €						
Total des charges (II + III)	89.200 €	163.759 €	73.514 €	163.859 €	75.514 €	163.859 €	89.200 €	163.759 €	73.514 €	163.859 €	75.514 €	163.859 €						
III - Produits des contributions volontaires en nature	80.000 €	87.000 €	23.200 €	87.000 €	33.200 €	87.000 €	80.000 €	87.000 €	23.200 €	87.000 €	33.200 €	87.000 €						
Receives en nature																		
Receives en nature	80.000 €	87.000 €	23.200 €	87.000 €	33.200 €	87.000 €	80.000 €	87.000 €	23.200 €	87.000 €	33.200 €	87.000 €						
Total des produits (III + IV)	80.000 €	87.000 €	23.200 €	87.000 €	33.200 €	87.000 €	80.000 €	87.000 €	23.200 €	87.000 €	33.200 €	87.000 €						
IV - Ressources indirectes affectées à l'action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €						
TOTAL	119.200 €	250.759 €	116.714 €	250.859 €	118.514 €	250.859 €	119.200 €	250.759 €	116.714 €	250.859 €	118.514 €	250.859 €						

Par ailleurs, l'ADCEM de Normandie (association des directeurs de conservatoires et d'écoles de musique de Normandie) et CdF (Conservatoires de Frances, association professionnelle nationale de direction d'établissement d'enseignement artistiques), se sont mobilisés pour apporter un soutien politique et, pour CdF, une contribution organisationnelle et pédagogique (pour les stages) au projet, celui-ci répondant à un besoin impérieux clairement repéré par le secteur.

A l'heure de la présentation de ce rapport d'activité, l'Université de Rouen Normandie a très récemment acté l'ouverture du parcours.

5. Bilan et perspectives

Pour finir, il est intéressant de rappeler les missions principales du Cefedem : des promotions de formation initiale et continue diplômante, des actions de formation continue qualifiante, de la VAE, le tout, tenu par une équipe administrativo-pédagogique réduite à laquelle s'adjoignent un premier cercle de formatrices et formateurs « réguliers » de 40 personnes environ, et un cercle élargi de 200 à 250 personnes pour un grand nombre de missions diverses allant des perfectionnements artistiques à de tout petits contrats de jury (par exemple).



Les préconisations de l'État lors de l'accréditation 2018-2019 ont, entre autres, pointé la nécessité d'un recrutement de SG/RAF, et d'autre part qu'il y ait davantage de temps consacré à la coordination. Mais tout cela était mis en regard d'un manque de budget structurel d'environ 100 000 euros.

Pour autant, l'établissement a tenté de répondre aux préconisations, en mettant en place une directrice des études et deux coordinateurs pédagogiques à une journée par semaine, répondant ainsi aux dernières préconisations issues du processus d'accréditation 2022, accréditation cette fois longue (5-6 ans), ce dont il faut se réjouir.

Malheureusement, sur la question de l'international, les objectifs risquent de ne pas pouvoir être tenus à moyen terme et le développement de la structure ne pourra être réalisé qu'à moyens constants, obligeant souvent à ne pouvoir répondre à des appels à projets qui, paradoxalement, assureraient une intéressante consolidation, ou, à défaut, constitueraient de précieux compléments. De telles perspectives nécessitent bien sûr des équipes plus robustes de cadres permanents pour être pleinement et continûment ouvertes.

Pour autant, et bien que ces limitations soient bien réelles, il faut retenir que le projet de Master s'inscrit en quelque sorte en faux s'agissant du développement.

En effet, jusqu'à ce que se dessine le projet de Master, l'établissement visait, comme la plupart de ses homologues français hormis les deux établissements publics nationaux que sont les CNSMD, le seul premier cycle d'études supérieures (niveau Licence). C'est d'ailleurs en ce même sens que le développement des établissements « territoriaux » que sont les pôles d'enseignement supérieur ont tous été prioritairement fondés sur l'élargissement des missions par le portage d'au moins deux diplômes — interprète avec le DNSPM d'un côté, enseignant avec le DE de l'autre —, mais restant sur le seul premier cycle d'enseignement supérieur.

Ce projet de Master présente ceci d'innovant qu'il bouscule la logique pyramidale et favorise celle, plus émancipatrice, car « par le haut », de la filière : Licence-Master. L'adossement à l'Université de Rouen Normandie prend alors une nouvelle dimension en ce qu'il rend possible le parachèvement du cycle L-M-D, d'où l'importance conférée aux questions de recherche dans la maquette du Master (de celui-ci comme de tout Master).

Tenant compte tenu des contraintes financières, un élargissement des missions des coordinateurs pédagogiques est envisagé afin de garantir les engagements de l'établissement non seulement vis-à-vis de l'URN, mais aussi au regard des exigences de ce nouveau cursus pour la profession.

Une perspective n'existe qu'avec des lignes de fuite vers un point imaginaire. Celle du Cefedem s'est donné le Master comme ligne et la professionnalisation et la recherche comme horizon. 2022 en a ébauché les lignes. Puisse 2023 faire de l'esquisse un dessin aussi abouti que possible, fort d'une équipe consolidée et d'un réseau de partenaires partageant les valeurs de service public que porte notre établissement.

* * *
* *
*